

**Discours de Michel BERSON
Président du Conseil général de l'Essonne**

**A l'occasion de l'audition de Christian Blanc
Secrétaire d'Etat à la Région Capitale
Lundi 28 septembre 2009**

– Seul le prononcé fait foi –

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu favorablement à notre invitation pour participer à cette séance publique exceptionnelle de l'Assemblée départementale.

Il s'agit pour nous d'une nouvelle étape du débat sur l'avenir de la métropole francilienne car notre assemblée a déjà pris position à plusieurs reprises sur ce que l'on appelle le Grand Paris.

Ainsi, le 18 mai dernier, une motion a été adoptée à l'unanimité par les conseillers généraux de l'Essonne.

Cette motion faisait suite au discours du Président de la République le 29 avril dernier. Elle prenait acte de l'abandon du projet de « petit Grand Paris » tel qu'il avait été proposé par le Comité Balladur.

Ce consensus, exceptionnel dans notre Assemblée, s'expliquait par le sentiment qu'un nouvel état d'esprit présidait au débat sur le Grand Paris. Nous avons, en effet, accueilli avec satisfaction cette phrase de Nicolas Sarkozy que je me permets, une fois n'est pas coutume, de reprendre à mon compte :

« Le Grand Paris, [...] c'est l'Etat qui donne l'impulsion nécessaire mais qui n'impose pas d'en haut un projet qui ne peut réussir que s'il est partagé par tous ».

Belle déclaration d'amour à l'époque. Mais comme le dit l'adage : il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour.

Plusieurs mois après, les élus franciliens et essonnais sont surpris et inquiets. Aujourd'hui, ce sont des preuves de désamour, j'oserais même dire de défiance, auxquelles ils doivent faire face.

En effet, l'avant-projet de loi sur le Grand Paris que le Premier ministre nous a adressé le 30 août nous a surpris et même inquiété.

En contradiction avec le discours du Président de la République, cet avant-projet prévoit un régime juridique d'exception en Ile-de-France à travers notamment :

- la création d'une Société du Grand Paris qui se substituerait aux collectivités et au STIF,
- et des droits exorbitants en matière d'aménagement urbain qui seraient confiés, non plus à des élus, mais à une administration,

En outre, l'avant projet de loi ne se donne pas les moyens de lutter contre les inégalités sociales, fiscales et territoriales en Ile-de-France.

A l'évidence, ce texte relève de la même volonté recentralisatrice qui inspire le Gouvernement dans ses projets de réforme, pour ne pas dire de « contre réforme », des collectivités territoriales et de leur fiscalité.

Les collectivités d'Ile-de-France ne peuvent accepter d'être ainsi mises à l'écart de l'aménagement et du développement des territoires qu'elles représentent légitimement.

Le temps où l'Etat, seul propriétaire et seul financeur, était le seul décideur est révolu.

On ne peut revenir sur 25 ans de décentralisation, de développement de la coopération intercommunale et de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales.

Aujourd'hui, un partenariat moderne Etat-collectivités est plus que jamais nécessaire.

La modernité, c'est d'accepter le nouvel âge de la codécision et du copilotage.

La codécision, ce n'est pas l'indécision. Ce n'est pas la complication. La codécision, c'est la décision efficace parce que légitime. C'est le gage de réussite.

Les élus essonniers demandent donc que la logique contractuelle se substitue à l'autorité du décret ou de la directive territoriale.

Deuxième grande inquiétude : la question du financement des transports publics en Ile-de-France n'est toujours pas clarifiée, donc réglée.

Le Président de la République avait pris l'engagement que le projet de métro automatique en rocade, qui répond à une logique d'aménagement du territoire et de développement économique, ne se ferait pas au détriment du plan régional de mobilisation pour les transports publics, qui lui, répond à une logique de déplacements de proximité et satisfait les besoins immédiats des usagers franciliens.

Force est de constater que l'on ne prend pas ce chemin.

Le plan régional de mobilisation est prêt depuis un an. Il s'élève à 18 milliards d'euros et les collectivités locales, dont le Conseil général de l'Essonne, se sont engagées à hauteur de 12 milliards d'euros.

Nous attendons toujours de l'Etat, non pas qu'il verse 6 milliards d'euros de dotations, mais qu'il crée 6 milliards de ressources nouvelles : avec, par exemple, la taxation des plus-values foncières et immobilières, le relèvement du versement transport, la taxation des surfaces de bureaux.

Or, en l'état actuel des choses, le projet de métro automatique risque de siphonner les nouveaux financements qui seraient décidés, laissant aux collectivités le soin de financer seules le plan régional de mobilisation.

Comme, dans le même temps, l'autonomie financière et fiscale de la Région et des départements est gravement menacée par la suppression de la taxe professionnelle ; l'indispensable modernisation des transports publics de proximité – RER, tram-trains, tramways, BHNS en site propre – qui sont une urgence pour les Franciliens, sera considérablement ralentie.

Si rien ne change, le Gouvernement devra assumer la responsabilité politique de ce ralentissement.

C'est pourquoi, les élus essonniers demandent que, sur la base de contrats co-pilotés, les plus-values foncières et immobilières dégagées par les infrastructures de transport puissent être négociées et partagées. Ainsi pourraient-elles être mises au service d'un développement solidaire des territoires franciliens et d'une réduction des inégalités territoriales et fiscales au sein de la métropole.

Troisième source d'inquiétude des élus : l'absence, à ce jour, de réponses précises aux questions relevant des problématiques essonniennes.

La première interrogation concerne les transports publics et l'articulation entre le schéma de rocade que vous avez proposé et les territoires stratégiques de notre département.

En Essonne, deux territoires stratégiques, à visibilité européenne, voire mondiale, vont jouer un rôle majeur pour renforcer l'attractivité métropolitaine grâce à l'innovation technologique, nouveau moteur du développement économique.

C'est d'abord le Plateau de Saclay. Un territoire au potentiel de croissance et d'innovation exceptionnel.

Pour des raisons financières, la réalisation du tronçon Orly Massy Saclay du métro automatique risque d'être lointaine et incertaine car il ne serait réalisé qu'en 2^{ème} phase vers 2020. Nous ne nous résignerons pas à ce qu'une nouvelle fois la seconde couronne passe au second rang.

Si ce territoire d'excellence est bien le territoire le plus stratégique pour la métropole francilienne, le plus abouti des 9 grands territoires de projets que vous avez retenu Monsieur le Ministre, alors le tronçon Villejuif Orly Massy Saclay devrait être réalisé en première phase.

En attendant, l'Etat doit, dès maintenant, aider financièrement les collectivités locales à réaliser, en lien étroit avec le STIF, un maillage de transports de proximité pour vivifier le Plateau de Saclay.

Le deuxième territoire stratégique est en train d'émerger ente entre Paris et Evry.

C'est la Vallée des Biotechnologies qui ne se limite pas à la Vallée scientifique de la Bièvre, mais s'étend des grands établissements hospitaliers de la rive gauche de la capitale au Genopole d'Evry en passant par le Canceropole de Villejuif et le pôle d'Orly.

Ce territoire qui concentre 60% de la recherche biomédicale et de l'industrie pharmaceutique française doit être irrigué par un axe structurant de communication, un moyen de transport public, rapide, performant, reliant les différents pôles de cette vallée des biotechnologies.

Ainsi, le projet de tramway Villejuif Orly Juvisy, connecté au projet de métro automatique, devrait être prolongé, le long de la RN7, jusqu'à Evry / Corbeil. Cet objectif est devenu pour les élus de l'Essonne une priorité. Et là aussi, l'Etat doit accompagner les efforts des collectivités.

La deuxième question qui préoccupe les élus essonniers concerne la gouvernance du Grand Paris.

Les élus demandent que cette gouvernance soit partagée. Or, dans l'avant-projet de loi, la Société du Grand Paris et l'Etablissement public de Paris Saclay témoignent tous deux d'une mise à l'écart des collectivités.

D'un côté, la Société du Grand Paris concentre des pouvoirs exorbitants en matière d'urbanisme et de transports.

Nous nous interrogeons sur l'efficacité de la création d'une société nouvelle, au sein de laquelle les élus joueraient un rôle marginal, pour porter les grands projets d'aménagement et de transport de la métropole francilienne.

La naissance d'une structure se superposant aux structures existantes – la Région, le STIF, l'EPFR, les EPA – ne semble pas de nature à faciliter la mise en œuvre des projets.

Certes, l'Etat est un acteur légitime et attendu pour concourir au développement de la métropole francilienne. Celle-ci a d'ailleurs pâti de son désengagement ces dernières années, notamment dans le domaine des transports.

Mais l'Etat ne peut décider seul du devenir des quartiers et des villes desservies par le métro automatique.

De l'autre côté, l'Etablissement public de Paris Saclay conduit également à mettre de côté les collectivités.

Nous souhaitons au contraire qu'au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public, le principe de parité entre l'Etat et les collectivités soit respecté à travers la présence, en particulier, des quatre communautés d'agglomération du Plateau de Saclay.

De même, la détermination précise du périmètre d'intervention de l'Etablissement public devra être le fruit d'une co-production avec les élus concernés.

*

Monsieur le Ministre,

Vous le voyez, nos motifs d'inquiétude ne sont pas minces. Puisse la séance d'aujourd'hui contribuer, par vos réponses, à les apaiser et à rétablir des liens de confiance.

Le Premier ministre a déclaré : « Le Grand Paris ne pourra se faire sans l'Etat, mais il ne pourra pas non plus se construire sans l'adhésion des collectivités locales et des habitants de l'Ile-de-France ».

Je souscris pleinement à cette déclaration, ce qui fait deux déclarations avec celle du Président de la République, ce qui prouve que je ne suis pas sectaire.

Mais cela ne doit pas rester de belles paroles que le Gouvernement, comme dans la chanson « Paroles, Paroles », « sèmerait au vent » avec des « mots faciles, des mots fragiles, des mots magiques, des mots tactiques ».

Le Grand Paris, « ville monde » aimez-vous dire, est une belle et grande ambition pour notre pays, notre région et notre département, et je sais à quel point vous y êtes attaché.

Ici en Essonne, les collectivités locales, et au premier rang le Conseil général, tendent la main pour pleinement œuvrer à la réussite de cette ambition, le Gouvernement doit saisir cette main tendue.

Je remercie chacune et chacun d'autre vous pour votre patiente écoute.

Michel BERSON